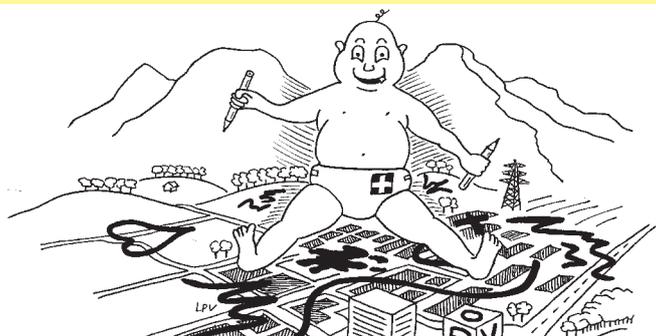


Le nouveau pays vaudois

**18 candidats
pour Berne !**

*En désignant ses 18 candidats pour les élections fédérales
du 18 octobre 2015, l'UDC Vaud a ouvert sa campagne.
Présentation des candidats.*

Pages 2-3



***Vous avez aimé la LAT I ?
Vous allez adorer la LAT II***

Une seconde révision de la Loi sur l'aménagement du territoire vise à restreindre le développement et l'urbanisation.

Page 7

PORTRAIT

***Nathalie
Falcone***

Page 6

Rendez-vous le 18 octobre !

En désignant ses 18 candidats pour les élections fédérales du 18 octobre 2015, l'UDC Vaud a ouvert sa campagne. L'objectif est clair : obtenir cinq sièges au Conseil national et déloger un des deux représentants de gauche au Conseil des Etats. Notre parti ne manquera pas le rendez-vous du 18 octobre 2015.

L'UDC a ouvert sa campagne tambour battant en accueillant l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher à Lausanne le 6 mars. Près de 350 personnes se sont réunies autour de l'UDC pour entendre Christoph Blocher s'exprimer sur les grands enjeux qui attendent la Suisse. Libertés individuelles menacées, indépendance de la Suisse négociée à Bruxelles, fiscalité et activisme de l'Etat effrénés sont au cœur des préoccupations politiques de l'UDC. Nos candidats lutteront sans concession pour nos libertés et notre indépendance.

L'UDC présente 18 femmes et hommes issus de tout le canton, de tous les corps de métier et de tous les âges. Les profils variés de nos candidats illustrent la richesse des membres notre parti. La diversité affichée s'unit par l'amour que chaque candidat porte à notre pays. L'UDC est le parti de la Suisse. Certains prétendent être le parti de l'écologie, de la solidarité ou de la famille. L'UDC est tout ceci à la fois, l'UDC est le parti de la Suisse qui ne sépare pas l'économie de l'écologie, la solidarité de la responsabilité, la famille de la carrière professionnelle.

Le succès de la Suisse passe d'abord par le succès des Suissesses et des Suisses. Qu'est-ce que la Suisse, sinon les citoyens qui composent notre pays ? Notre parti se



Kevin Grangier

Secrétaire général de l'UDC Vaud et président du comité de campagne

L'UDC est le parti de la Suisse qui ne sépare pas l'économie de l'écologie, la solidarité de la responsabilité, la famille de la carrière professionnelle.



Jacques NICOLET
Député, président du Grand Conseil, Lignerolle



Pierre-André PERNOUD
Député, syndic, Gollion



Jean-Marc SORDET
Député, anc. syndic, Luins



Guy PARMELIN
Conseiller national, président de la CSSS-N, Bursins



Thierry DUBOIS
Municipal, président UDC du district de Nyon, Gilly



Fabien
Conseiller national, président UDC Ouest-lausannois



Cédric W
Conseiller national, président, Yverdon

préoccupe – souvent seul – de la qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois. Depuis tant d'années, nous luttons sans relâche pour plus de sécurité dans nos rues. Nous luttons sans concession pour plus de libertés individuelles. Nous



Pascal GAFNER
Conseiller communal,
président du groupe,
Yverdon-les-Bains



Jean-Pierre GRIN
Conseiller national,
anc. syndic, Pomy



Alice GLAUSER
Députée, anc. conseil-
lère nationale, prési-
dente Femmes UDC
romande, Champvent



Jean-François THUILLARD
Député, vice-syndic,
vice-président UDC Vaud,
Froideville

CONSEIL DES ETATS



Michaël BUFFAT
Député,
président du groupe,
président de la COFIN,
Vuarrens



Fabienne DESPOT
Députée,
conseillère communale,
présidente UDC Vaud,
Vevey



DEILLON
Conseiller communal,
UDC Prilly et UDC
sannois, Prilly



Michaël BUFFAT
Député, président du
groupe, président de
la COFIN, Vuarrens



Claude-Alain VOIBLET
Député, conseiller com-
munal, vice-président UDC
Suisse, Lausanne



Fabienne DESPOT
Députée, conseillère com-
munale, présidente UDC
Vaud, Vevey



EISSERT
Conseiller communal, anc.
Ecublens



Pierre OBERSON
Conseiller communal,
président UDC du district,
Lausanne



Werner RIESEN
Député, conseiller
communal, Vevey



Catherine BUCHET
Conseillère communale,
présidente du groupe,
présidente UDC Riviera,
Montreux



Pierre-Yves RAPAZ
Député, municipal, Bex

nous tenons du côté des petites et moyennes entreprises qui luttent pour une économie de proximité. Nous sommes avec les agriculteurs qui – seuls – garantissent des produits de qualité et de proximité. Nous sommes avec les familles qui doivent jongler avec leur budget, trop souvent insuffisant pour vivre sereinement. Nous sommes du côté de la police qui protège une population parfois méprisante à son égard. Nous sommes celles et ceux qui dénoncent les étrangers qui ne

s'efforcent pas de respecter nos lois qui valent pour tous. Nous sommes chaque Suisse qui se reconnaît dans sa dignité de citoyen d'un pays libre.

Le 18 octobre 2015, jour des élections, il faudra choisir entre la Suisse qui se lève avec conviction et la Suisse qui s'ex-cuse en pliant le genou. Levez-vous avec l'UDC !

Nouvel assaut coûteux contre le fédéralisme

L'initiative sur les bourses d'études demande l'harmonisation des systèmes d'attribution des bourses par un transfert des cantons vers la Confédération, de la compétence en matière de législation s'appliquant au degré tertiaire.

Elle propose que la Confédération définit et uniformise les critères d'attribution, en déterminant qui peut bénéficier d'aides à la formation, dans quel cas et pour quel montant. L'initiative veut donc imposer à la Confédération un engagement financier plus important. Pour la droite du Parlement ce texte a deux défauts principaux: le transfert des compétences des cantons vers la Confédération ainsi que les surcoûts de 500 millions de francs par an. L'UDC et le Parlement proposent le rejet de l'initiative.



Jean-Pierre
Grin

Conseiller national

Toutefois, le Conseil fédéral propose un contre-projet indirect à cette initiative. Ce contre-projet a été âprement discuté entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Le projet a même fini en conférence de conciliation. La principale divergence réside dans la formule élaborée qui doit inciter les cantons à adhérer au concordat sur les bourses d'études afin de bénéficier des contributions fédérales. Malheureusement, les subsides fédéraux continueront à être répartis en fonction de la population résidente et non en fonction des dépenses effectives

des cantons en matière d'aide à la formation tertiaire. Pour le canton de Vaud, c'est un désavantage certain.

Finalement la révision de la loi sur les aides à la formation qui sert de contre-projet indirect a été acceptée par la majorité du Parlement, mais contre l'avis de l'UDC.

Fixer une limite aux progrès de la médecine ?

Le 14 juin prochain, le peuple est appelé à se prononcer sur l'arrêté fédéral relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain. Un sujet sensible dans lequel se mêlent médecine et éthique.

Si nous nous référons au serment d'Hippocrate, véritable bible du Médecin, la messe semble dite : « je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté ».

Modifier le cours de la vie ne me paraît pas être un acte innocent, même si des avancées scientifiques le permettent. Les droits du patient peuvent-ils être réglés par des dispositions



Thierry
Dubois

Médecin ORL, municipal,
président UDC district Nyon

exhaustives qui suivraient les progrès scientifiques ? La question est de fixer une limite tolérée et acceptable.

En ce qui concerne la procréation médicalement assistée, il est actuellement interdit, en Suisse, de donner des ovules, des embryons ou encore de recourir à une maternité de substitution. La modification de la loi soumise au peuple prévoit que le recours aux méthodes de procréation médicalement assistée n'est autorisé que lorsque la stérilité est établie, ou que le danger de transmission d'une grave maladie ne peut être écarté d'une autre manière.

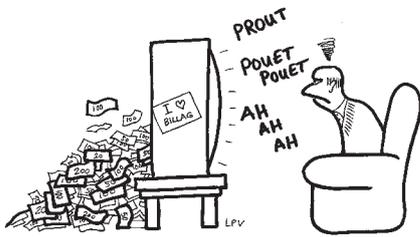
Pas question, donc, de développer chez l'enfant à naître certaines qualités. On évite ain-

si la sélection de « bébés sauveurs » avec comme corollaire la création de véritables ateliers de pièces de rechange, création indigne d'un peuple qui se déclare « civilisé ».

Entre les perspectives fascinantes d'un avenir où il devient possible d'éviter la maladie et la dégénérescence ou le désir de contrôler l'évolution humaine, la frontière est poreuse et la médecine se cherche encore. Comme toujours dans le domaine de la santé, le peuple va voter avec ses tripes, sa conscience, ses croyances et son vécu sur ce compromis tout helvétique qui semble être, à l'heure actuelle, une voie praticable.

Non à « l'impôt Billag » !

Par le biais de la révision de la loi sur la radio et la télévision, l'Etat veut imposer un nouvel impôt « Billag » à tous les ménages et à toutes les entreprises indépendamment du fait qu'ils consomment ou non des programmes radio ou TV.



Il n'y aurait désormais aucune chance d'échapper à « l'impôt Billag ». Les entreprises devraient s'en acquitter, dès un chiffre d'affaires de 500 000 francs, même s'ils elles ne font jamais usage de radio ni de télévision dans leurs locaux.

A la cherté du franc suisse s'ajouterait un impôt médiatique Billag significatif. Depuis 1990, la redevance Billag a augmenté de 65%. Un tel développement se poursuivant, nous payerons bientôt 700 à 800 francs par ménage et par an au titre de l'impôt médiatique. Cette hausse est plus que prévisible car la SSR désire investir massivement dans internet et créer d'odéuses productions maison.

Personne ne conteste une desserte de base en programmes radio et TV de bonne qualité ; cette desserte ne doit cependant pas coûter plus aux contribuables qu'actuellement. Il est bon de rappeler à une SSR trop gourmande qu'elle n'a pas le monopole du service public, en votant NON le 14 juin prochain.



Fabienne Despot

Députée et présidente de l'UDC Vaud

Un tel développement se poursuivant, nous payerons bientôt 700 à 800 francs par ménage et par an au titre de l'impôt médiatique.

Non à un nouvel impôt !

Après le salaire minimum, l'impôt à la dépense, la gauche cherche de nouveau à saper un ingrédient indispensable du succès suisse : la fiscalité attractive. Son nouveau cheval de bataille : l'impôt sur les successions.

Le 14 juin, nous voterons sur l'introduction d'un nouvel impôt proposé par la gauche afin d'imposer les successions et donations de plus de 2 millions de francs à un taux de 20%. En préambule, il convient de rappeler que la fiscalité des successions doit rester une compétence cantonale. Ensuite, il convient de rappeler – mais est-ce nécessaire ? – que le revenu et la fortune sont déjà taxés. La gauche veut donc rajouter une troisième couche disproportionnée au niveau fédéral dans les prélèvements du fisc.

Ce nouvel impôt met surtout en péril les PME (80% sont en mains familiales). En effet, elle complique la phase délicate de transmission par des lourdeurs fiscales et administratives. Sans nul doute, certains renonceront à reprendre ce patrimoine empoissé de ce nouvel impôt et, par effet de ricochet, cela met ainsi en jeu des emplois dans notre pays.

Une nouvelle bureaucratie verrait le jour afin de comptabiliser toutes les donations supérieures à 20'000 francs par an pour les additionner au moment de la succession. De plus, l'initiative demande une rétroactivité de son application au 1^{er} janvier 2012, ce qui est totalement inacceptable. Voilà une partie des nombreuses bonnes raisons de refuser largement cette initiative.



Michaël Buffat

Député et président du groupe au Grand Conseil

Ce nouvel impôt met surtout en péril les PME (80% sont en main familiale).

Une femme au service de l'Etat

Nathalie Falcone est membre du comité de campagne de l'UDC Vaud pour les élections fédérales. Durant 13 ans, elle a été vice-présidente de notre parti et mène depuis plus de 20 ans une carrière au sein de l'administration fédérale. Elle est actuellement la secrétaire générale adjointe du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

Entrée à l'UDC avec le parrainage du conseiller fédéral Adolf Ogi, elle entre également à son service au sein du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie. Ensuite, elle travaillera sous la conduite successive des conseillers fédéraux Delamuraz, Couchepin, Deiss, Leuthard et, désormais, Schneider-Amman. En incarnant ainsi, depuis plus de vingt ans, des fonctions importantes de l'administration fédérale (elle était chargée des affaires présidentielles de Jean-Pascal Delamuraz en 1996), Nathalie Falcone y porte la voix de l'UDC.

Rapidement remarquée – et appréciée – pour son engagement et la qualité de son travail, Nathalie Falcone intègre les organes dirigeants de l'UDC en 1997 et est élue vice-présidente en 1999 sous la présidence de Guy Parmelin, alors député.

Puis, elle poursuivra son engagement à la vice-présidence avec, pour président, Pascal Dessauges, Gérard Nicod et Fabrice Moscheni. En 2007 – puis en 2011 – elle prend la tête du comité de campagne de

En novembre 2007, elle est désignée par le groupe parlementaire UDC au Palais fédéral en tant que candidate au poste de Chancelier de la Confédération.



l'UDC Vaud pour les élections fédérales. Le parti connaît alors des succès électoraux sans précédent. Dans ce cadre, elle a participé à la rédaction du programme du parti vaudois.

En novembre 2007, elle est désignée par le groupe parlementaire UDC au Palais fédéral en tant que candidate au poste de Chancelier de la Confédération. Seule romande en liste

opposée à l'alémanique Markus Seiler et la romanche, Corina Casanova, Nathalie Falcone est victime – tout comme Christoph Blocher – de la mauvaise humeur du Parlement à l'égard de l'UDC en ce 12 décembre 2007.

En 2012, après 13 ans de bons et loyaux services à la vice-présidence de l'UDC Vaud, Nathalie Falcone se retire et est remplacée par Fabienne Despot.

Toutefois, Nathalie Falcone sera rapidement rappelée pour reprendre du service au sein du comité de campagne pour les élections du 18 octobre 2015. Elle y retrouve Claude-Eric Dufour et Kevin Grangier, avec qui elle avait déjà collaboré au sein du comité de campagne 2007. Didier Fattebert y a remplacé son père Jean et Jean-Luc Chollet apporte la touche de sagesse autrefois incarnée par notre regretté ami Jean-Claude Mermoud. (kg)

Nathalie en quelques dates

01.03.1992 : début de son activité professionnelle et politique au sein de l'état-major du conseiller fédéral Adolf Ogi. C'est ce dernier qui encouragea Nathalie Falcone à militer au sein de l'UDC.

01.11.1997 : sur le plan privé, retour dans le canton de Vaud (à Sédeilles) après un séjour de plusieurs années à Fribourg et adhésion à l'UDC Vaud.

12.12.2007 : candidature à la Chancellerie fédérale en tant que candidate de l'UDC. Termine deuxième avec 64 voix.

06.09.2011 : Décès Jean-Claude Mermoud. « Un ami et un inspirateur du parti vaudois, qui est resté un peu orphelin depuis son décès.»

Vous avez aimé la LAT I ? Vous allez adorer la LAT II !

Une première révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), acceptée en votation populaire, est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Elle vise à restreindre le développement et l'urbanisation.

La LAT se caractérise par un dirigisme accru de la Confédération en imposant notamment un nouveau prélèvement fiscal de 20% sur les plus-values, un redimensionnement des zones à bâtir et la compensation des nouvelles zones à bâtir. Un moratoire est imposé en attendant la révision des plans directeurs cantonaux, bloquant un grand nombre de projets, même d'intérêts publics (écoles, infrastructures de transports publics, routes, etc.)



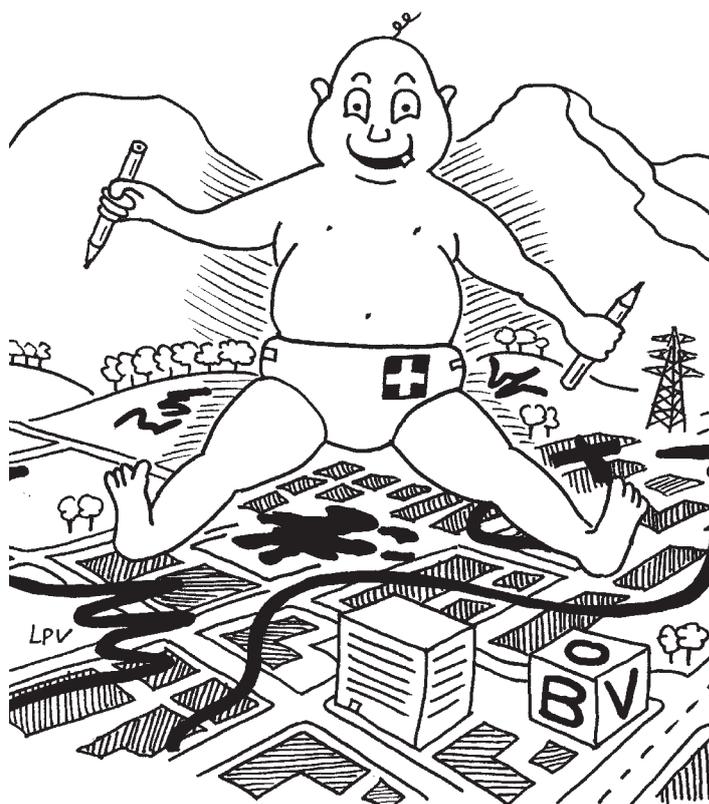
Jean-François
Thuillard

Député, municipal et vice-président de l'UDC Vaud

La Suisse n'est pas une maquette dont un petit groupe de personnes peut choisir et organiser les moindres détails.

L'aménagement du territoire est une compétence cantonale. Les aménagistes fédéraux et leur hiérarchie politique donnent ainsi l'impression de considérer leurs collègues cantonaux incapables de discernement, au point qu'il faille les mettre sous tutelle. Cette attitude condescendante est constatée dans l'évolution récente de la loi et de son ordonnance d'application.

Alors que les nouveautés issues de la loi se mettent lentement et difficilement en place, et que les autorités cantonales et communales découvrent, fâchées, que l'administration fédérale peut désormais imposer ses calculs et bloquer certains projets, la deuxième révision de la LAT vient d'être mise en consultation. Elle vise à accroître encore davantage le pouvoir de la législation et de l'administration fédérales.



Il est prévu d'inscrire dans la loi des buts de politique sociale et énergétique, qui offriraient aux aménagistes fédéraux une base légale pour intervenir dans les politiques de cohésion sociale, d'intégration des étrangers, d'offre de logements à bas prix, d'utilisation des ressources énergétiques ou encore des transports. Ces quelques éléments n'ont rien à faire dans une loi sur l'aménagement et, outre ces conséquences directes dans la politique concernée, ce mélange absurde aurait pour effet de compliquer et d'allonger les procédures des autorités cantonales et communales.

Concernant la zone agricole, il n'y a aucune adaptation prévue de la réglementation en vigueur dont le monde agricole se plaint. Les constructions agricoles devraient bénéficier de conditions plus favorables notamment dans l'utilisation

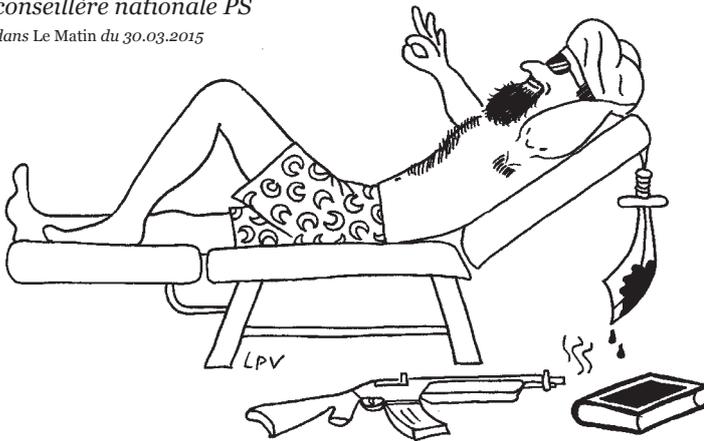
possible de l'entier des volumes des bâtiments existants pour en faire de l'habitat, sous réserve de conditions (infrastructures existantes, raccordement STEP, transports scolaires etc.)

Ce ne sont là que quelques aspects de ce projet de révision. L'évolution proposée, outre qu'elle favorise la centralisation, porte les germes d'un aménagement du territoire toujours plus rigide et déconnecté de la réalité. L'UDC Vaud a répondu à la consultation du Conseil d'Etat et s'oppose vivement à ce projet II de la LAT. La Suisse n'est pas une maquette dont un petit groupe de personnes peut choisir et organiser les moindres détails. La Suisse est un pays vivant, habité par des personnes sensées qui souhaitent agir librement et dans le respect de la nature.

PARTI D'EN RIRE

« Si la personne est en danger de mort dans son pays, nous n'avons pas le droit de la renvoyer. Même si c'est un terroriste. »

Cesla Amarelle,
conseillère nationale PS
dans Le Matin du 30.03.2015



IMPRESSUM

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Le Nouveau Pays vaudois
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne
T 021 806 32 90
F 021 806 32 91
E secretariat@udc-vaud.ch
CCP 10-4168-3

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Le Nouveau Pays vaudois
Kevin Grangier
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne

CONCEPTION ET RÉALISATION

POINTCOM, D.KARLEN
Agence de communication
1845 Noville
www.dkarlen.com

IMPRESSION

CDS imprimerie SA
1844 Villeneuve
www.cdsimprimerie.ch

TIRAGE

2'300 exemplaires

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO...

Une semaine dans la peau du Président du Grand Conseil



Jacques Nicolet avec le conseiller fédéral Ueli Maurer.

Jacques Nicolet, député UDC du Jura-Nord-vaudois préside le Grand Conseil jusqu'à la fin juin. La rédaction a suivi et photographié une semaine l'activité de Jacques Nicolet entre présidence du Bureau, du Parlement mais aussi sa rencontre avec le conseiller fédéral Ueli Maurer, les Milices vaudoises ou encore les Paysannes Vaudoises.

Jacques Nicolet vous livrera également ses impressions sur son année présidentielle et vous dira tout le plaisir qu'il a eu à exercer la charge honorifique de « premier citoyen des Vaudois ». Rendez-vous dans le prochaine numéro.

Un impôt fédéral sur les successions?

Une tuile pour les propriétaires

Votez **NON** le 14 juin



CHAMBRE VAUDOISE IMMOBILIERE

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION ROMANDE IMMOBILIÈRE

La CVI s'engage pour vous.
Devenez membre: www.cvi.ch